

**RÉFORME  
DES RETRAITES**  
VERS UN NOUVEAU  
CALENDRIER ? **P.2**

**COUPLES  
DE FEMMES**  
LE COMITÉ D'ÉTHIQUE  
FAVORABLE À LA PMA **P.4**

**SÉPULTURES  
ABANDONNÉES**  
AUX FAMILLES DE  
SE TENIR INFORMÉES **P.4**

**ASSURANCE  
EMPRUNTEUR**  
LE LIBRE CHOIX  
S'IMPOSE **P.5**



**FISCALITÉ 2019**  
**Ce qui pourrait  
changer**

▣ Lire page 3

Taxe d'habitation,  
crédit d'impôt travaux, retraite,  
revalorisation des allocations...  
Découvrez les grands axes  
du projet de loi de finances  
pour 2019.

© m-gucci

**6 générations**

seraient nécessaires pour que  
les descendants d'une famille  
à faibles revenus se hissent à  
un niveau de revenus moyens (OCDE)

**8,8 %**



des Français  
détenient des actions  
directement  
ou à travers des fonds  
(Autorité des marchés financiers)

Éditorial

## 1 000 milliards !

Ce n'est pas le début d'un juron du capitaine Haddock mais le montant en euros des prélèvements obligatoires. Plus de 45 % de la richesse créée sont versés dans les caisses



**Pierre Lemée,**  
rédacteur en chef

de l'État. Le patrimoine subit plusieurs impôts, de sa constitution à sa revente, accentués par le blocage des abattements successoraux qui ne suivent pas l'inflation. En 2007,

l'abattement était de 150 000 € par enfant;

il est limité depuis 2012 à 100 000 €, alors même que le montant moyen des héritages a augmenté sensiblement pendant cette période. Malheureusement, le projet de loi de finances ne prévoit rien pour alléger ces impôts, comme si la transmission patrimoniale ne créait pas de richesse, comme si les héritiers ne consommaient pas une partie de cet héritage.

conseils  
des notaires

**Directeur de la publication :** Jean-Pierre Adéjès /  
**Rédacteur en chef :** Pierre Lemée / **Rédactrices en chef adjointes :** Barbara Bénichou, Florence Ganivet / **Rédaction :** Ariane Boone  
**Réalisation :** A CONSEIL  
**Manager publicité :** Marie-Laure Clavel. Tél.: 06 33 75 47 06, marie-laure.clavel.groupeadsn@notaires.fr  
**Rédaction, administration :** 44 rue du Général-Foy, 75008 Paris. Tél.: 01 40 82 00 36 - publi-not@notaires.fr  
**Abonnements :** 03 20 12 86 07 - conseilsdesnotaires.abo@cba.fr  
**Supplément mensuel du magazine trimestriel Conseils des notaires** édité par Publi.not SASU au capital de 300 000 €  
Imprimeries SIEP / **Commission paritaire** 0220T86077  
**ISSN** 2552-3228

RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DES TEXTES  
CITÉS ET INFORMATIONS SUR NOTRE  
APPLI CONSEILS, TÉLÉCHARGEABLE  
SUR APP STORE ET GOOGLE PLAY



BONUS  
APPLI

Si vous êtes déjà abonné, pour recevoir vos codes d'accès et vous connecter de façon gratuite et illimitée, adressez vos coordonnées à [conseilsdesnotaires@cba.fr](mailto:conseilsdesnotaires@cba.fr)

Si vous n'êtes pas abonné, téléchargez l'appli payante (35 €/an) qui vous donne accès à la version numérique de la lettre mensuelle et du trimestriel de 120 pages.

Si vous souhaitez vous abonner, rendez-vous page 10.

## RETRAITE

### Le calendrier de la réforme possiblement rallongé

La réforme des retraites, pour laquelle une consultation publique devait s'achever en décembre prochain, sous la houlette de Jean-Paul Delevoye, pourrait voir son calendrier modifié. En effet, face à l'ampleur de la tâche et selon les informations recueillies par BFM TV, la fin de la consultation pourrait être repoussée à mars 2019. De ce fait, le calendrier initial, qui prévoyait la présentation d'un projet de loi à l'été 2019, ne serait plus tenable. Cette modification n'a pas encore été confirmée officiellement. [www.bfmtv.com](http://www.bfmtv.com)

## ENVIRONNEMENT

### Vers le retour de la prime aux véhicules hybrides ?

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les acheteurs de véhicules hybrides rechargeables ne bénéficient plus d'aucune aide financière de l'État, la prime ayant été exclusivement dédiée aux véhicules électriques. Le nouveau ministre de l'Écologie, François de Rugy, souhaite revenir sur cette mesure en instaurant une prime de 1 000 à 2 000 €. Cette incitation demeurerait toutefois inférieure à celle applicable à l'achat d'un véhicule électrique qui peut atteindre aujourd'hui 6 000 €. «Le Grand Jury» RTL/Le Figaro/LCI. 7 oct. 2018

## EN NOVEMBRE, PENSEZ À

### Vérifier la durée des concessions familiales : trentenaire,

cinquenaire ou perpétuelle. La Toussaint est l'occasion de vous recueillir sur les sépultures de vos proches mais aussi de vérifier la date d'échéance de la concession en vous adressant à la mairie du cimetière. En effet, vous disposez de deux ans au terme de la concession pour la renouveler. (Pour en savoir plus, voir page 4)

## LEGS / DONATION / ASSURANCE-VIE

PARCE QUE LES ANIMAUX AURONT  
TOUJOURS BESOIN DE VOTRE PROTECTION



FONDATION  
**30**  
MILLIONS  
D'AMIS  
reconnue d'utilité publique

Transmettez-leur tout l'amour qu'ils vous ont donné par un legs, une assurance-vie ou une donation à la Fondation 30 Millions d'Amis.

COMMANDEZ DÈS AUJOURD'HUI VOTRE BROCHURE par mail :  
[service.legs@30millionsdamis.fr](mailto:service.legs@30millionsdamis.fr)

FONDATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE DEPUIS 1995